

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**SAINT JEAN GROUPE**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au Capital de 3.200.000 euros  
Siège Social : 59 chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY  
958 505 729 R.C.S. LYON

**AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAINT JEAN GROUPE sont convoqués, à Dardilly (69570), 59 Chemin du Moulin Carron, le **MERCREDI 25 JUIN 2025 à 14 heures**, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

**Ordre du jour :****Partie ordinaire :**

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2025.
- Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2024.
- Approbation des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un nouvel Administrateur.
- Fixation du montant global annuel des rémunérations allouées au Conseil d'Administration.
- Nomination d'un auditeur en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

**Partie extraordinaire :**

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans la limite de 40 000 actions.
- Modification de l'article 18 des statuts.
- Ajout d'un nouvel article dans les statuts.

\*\*\*\*\*

**Modalités de participation à l'Assemblée Générale :**

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure française :

- soit pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte nominatif des dites actions,
- soit pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt au siège social d'une attestation de participation délivrée par tout intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

**Modalités de vote à l'Assemblée Générale :** A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions des articles L.225-106 et L.22-10-39 du Code de commerce,
- b) adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la société [www.saint-jean-groupe.fr](http://www.saint-jean-groupe.fr)

A compter de la convocation, un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société ou adressé à tout actionnaire qui en ferait la demande soit par écrit soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [sabeton@sabeton.fr](mailto:sabeton@sabeton.fr) au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Le formulaire, dûment rempli, devra être parvenu à la société, accompagné de la justification de la qualité d'actionnaire, au plus tard deux jours avant la tenue de l'Assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation soit par écrit au siège social de la société soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [sabeton@sabeton.fr](mailto:sabeton@sabeton.fr). La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

**Documents préparatoires à l'Assemblée :** Les documents énoncés par l'article R.22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société [www.saint-jean-groupe.fr](http://www.saint-jean-groupe.fr) au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que tous les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, transmis sur simple demande adressée à la société et consultables sur son site internet [www.saint-jean-groupe.fr](http://www.saint-jean-groupe.fr) dès le 4 juin 2025.

**Questions écrites** : Au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, tout actionnaire pourra adresser au Président de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la société ou par courrier électronique à l'adresse suivante [sabeton@sabeton.fr](mailto:sabeton@sabeton.fr) et devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

**Retransmission de l'Assemblée** : Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'Assemblée Générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audio-visuelle en direct, accessible sur le site internet de la société à l'adresse suivante : [www.saint-jean-groupe.fr](http://www.saint-jean-groupe.fr), sous la rubrique « vidéos ». Un enregistrement de l'Assemblée Générale sera consultable sur le site internet de la société.

***Le Conseil d'Administration.***